

Séance du 22 août 2022

Local pétanque

La fourniture et la pose d'un faux plafond suspendu en acier galvanisé ont été approuvées. Aux questions de Véronique VANDEGOOR (DéFI) et de Claude EPIS (PluS), l'Echevin des Travaux Pascal RIGOT (Ecolo) a expliqué qu'il s'agit d'une réparation intermédiaire pour améliorer la situation du bâtiment au niveau du toit. Le faux-plafond sera lui-même isolé, ce qui aidera en hiver. Une étude plus générale des lieux devra être réalisée.

Acquisition de nouveaux véhicules (Travaux)

A la question de Louison RENAULT (PluS) voulant savoir s'il s'agissait de véhicules électriques, l'Echevin Pascal RIGOT a expliqué que ce n'était pas possible, notamment vu la spécificité de certains d'entre eux (avec benne par exemple). Des bornes de rechargement ne sont pas inscrites au prochain budget car si elles devaient être installées, ce serait avec l'aide de subsides de la Région wallonne.

Carte de stationnement « Handicap »

Le Bourgmestre Pierre HUART (LB) a rappelé que même si un tel emplacement peut être mis en place à la demande d'un citoyen ayant un handicap, le stationnement dédié reste public et accessible à toute personne titulaire de la carte.

Litige « Grand-Place »

Evelynne VANPEE (Les Engagés) a demandé s'il était envisageable de retirer les points concernant les espaces « passages pour piétons » et « abribus » du litige, ce qui permettrait de pouvoir améliorer l'état de ces endroits. L'Echevin des Travaux Pascal RIGOT a assuré que la question serait posée aux avocats mais qu'une extrême prudence s'imposait vu les montants en jeu.

Permis de détention d'un animal

Obligatoire depuis le 1^{er} juillet pour toute personne souhaitant acquérir un animal, le permis est délivré par les services communaux. Véronique VANDEGOOR (DéFI) a voulu connaître le nombre de personnes déchues à Nivelles ainsi que la validité du document. L'Echevin du Bien-être animal Pascal RIGOT a répondu qu'aucune personne n'a été déchue à Nivelles (le jour de la séance). La validité du permis est de 30 jours. Pour l'instant, selon les instructions de la Région wallonne, seul le format « papier » est valable.

Maillebotte

Suite au récent tassement de terrain sous un immeuble privé, la question de l'état de la voirie et des canalisations d'eau a été posée par les partis de l'opposition. L'Echevin des Travaux Pascal RIGOT a évoqué avec prudence l'hypothèse d'une fuite d'eau, les experts des intervenants (publics et privés) analysant la situation. Par ailleurs, il semble à ce jour qu'il n'y ait pas de lien avec le passage de poids lourds sur la voirie concernée.

Le Bourgmestre Pierre HUART a souligné qu'une attention particulière a été apportée pour le logement des 5 ménages touchés par ce problème.

Festivités - niveau sonore

Bernard DE RO a relayé la plainte de riverains d'un événement musical organisé récemment à la place Émile de Lalieux. Le Bourgmestre Pierre HUART a expliqué que l'événement qui se déroulait sur l'espace public y avait sa place, en particulier en centre-ville et que sur les 4 prévus initialement, 2 avaient été annulés par l'organisateur. Par ailleurs, le contrôle du niveau sonore est possible en permanence grâce à un sonomètre, imposé par les Autorités communales.

Mini-golf à la Dodaine

A la question de Véronique VANDEGOOR à propos des travaux en cours, l'Echevin des Sports Germain DALNE (LB) a expliqué que le chantier actuel à proximité du padel touche à sa fin. Le parcours de mini-golf devrait voir le jour dans les prochains mois (sous réserve de la météo).

Propreté au centre-ville le samedi matin

Le Bourgmestre Pierre HUART a répondu à Louison RENAULT que le centre-ville vit le vendredi soir mais que rien d'extraordinaire n'a été constaté dernièrement. Il a rappelé qu'un dispositif particulier est mis en place lors des événements de plus grande envergure. Le sujet de la propreté reste d'actualité, les services communaux continuent à y travailler.

** Compte-rendu non exhaustif des points abordés en séance publique.*